

# PROCES-VERBAL SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 AOÛT 2024

Le **29 août 2024** à 19 heures, les membres du conseil municipal de la commune de Savigny convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le **22/08/2024**, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Savigny, sous la présidence de Mme Béatrice FOL, Maire.

**Présents** : Béatrice FOL, Yann FOL, Ingrid LAVOREL, Sébastien DESBIEZ-PIAT, Vanessa DUVAL, Arnaud VUICHARD, Jean-Louis VUICHARD, Madeleine-Rose CHAUMONTET.

**Absents excusés** : Aurélie BEAUD, Ludovic VUICHARD, François CESMAT, Maxime MUGNIER.

**Absent** : Patrick VEYRET.

**Secrétaire de séance** : Ingrid LAVOREL.

## Ordre du jour :

1. Ressources humaines : création d'emplois non permanents suite à un accroissement temporaire d'activité.
2. Ressources humaines : modification du poste d'agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles à temps non complet.
3. Etat d'Assiette des coupes de bois Année 2025.
4. Informations diverses :
  - Délégations au Maire (article L2122-22 du CGCT).
  - Intercommunalité.
  - Urbanisme.
  - Divers.

Le procès-verbal de la réunion de la séance du 27 juin 2024 est approuvé à l'unanimité.

### 1. Ressources humaines : création d'emplois non permanents suite à un accroissement temporaire d'activité.

Afin de renforcer l'équipe au sein des services périscolaires, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, de créer deux emplois non permanents à temps non complet pour la rentrée de septembre 2024 de 13.35/35<sup>ème</sup> annualisé et de 25.10/35<sup>ème</sup> annualisé.

### 2. Ressources humaines : modification du poste d'agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles à temps non complet.

Suite à une réorganisation des services périscolaires, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier le poste d'agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles à temps non complet de 28/35<sup>ème</sup> et de porter sa durée hebdomadaire à 30.30/35<sup>ème</sup> (temps de travail annualisé en raison des vacances scolaires).

### 3. État d'Assiette des coupes de bois Année 2025.

Ce point est sans objet, la proposition de l'état d'assiette des coupes de bois transmise par l'ONF concerne des parcelles qui ont déjà été exploitées en 2021.

#### 4. Informations diverses.

##### 1) Délégations au Maire (article L2122-22 du CGCT).

- Décision 2024-08 décidant d'effectuer les virements de crédits suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant
21	2151	Réseaux de voirie	- 22 500,00
27	27638	Créances autres établissements	+ 22 500,00
<b>TOTAL</b>			<b>0</b>
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses			
011	615231	Entretien réparations voirie	- 22 850,00
66	66111	Intérêts	+ 22 850,00
<b>TOTAL</b>			<b>0</b>

##### 2) Urbanisme.

Les dossiers d'urbanisme suivants ont été déposés :

- Permis de construire déposé par M. DUDOY Lilian pour la construction d'une maison individuelle - Chef-lieu.
- Permis de construire déposé par M. TERNUS Manuel pour l'agrandissement d'une maison - Chez Borgeat.
- Déclaration Préalable déposée par M. LHERMITTE Vincent pour la pose d'une clôture - Chef-lieu.
- Déclaration Préalable déposée par M. NAZZI Cyrille pour la pose de fenêtres de toit - Murcier.
- Déclaration Préalable déposée par M. BAUDET Quentin pour la construction d'une véranda - Les Chavannes.
- Déclaration Préalable déposée par Mme GIRARD Sandrine pour la création d'une ouverture (création d'une porte d'entrée) - Chef-lieu.
- Déclaration Préalable déposée par M. PAUNER Jonathan pour la pose d'une clôture- Murcier.
- Déclaration Préalable déposée par M. MURAT Kartal pour la construction d'une piscine - Nyoux.

### 3) Divers.

- M. Yann FOL s'inquiète quant à la vente de bois par des propriétaires privés à des exploitants forestiers. Il demande à ce que chaque propriétaire concerné prenne contact avec la mairie afin de définir les voies d'accès et les modalités d'exploitation, en concertation avec le Syndicat Intercommunal du Vuache.
  
- Aménagement centre de Murcier :
  - Pour rappel, la mairie a exercé son droit de préemption pour acquérir le garage situé à l'entrée de l'impasse du Poirchet. Il est décidé de relancer le notaire afin de finaliser la rédaction de l'acte d'achat.
  - Un courrier de relance va être également adressé aux propriétaires de la parcelle cadastrée section A, N°927 située sur un emplacement réservé au Plan Local d'Urbanisme pour l'aménagement d'un parking.

*La séance est levée à 19H35.*

La Secrétaire de Séance,  
Ingrid LAVOREL



Le Maire,  
Béatrice FOL.



